



Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
679^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
13 AVRIL 2017

COMMUNICATION DE L'AMBASSADEUR SMAIL CHERGUI,
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE,
SUR LE PROJET DE CONCEPT D'OPERATIONS STRATEGIQUE DE LA
FORCE CONJOINTE DU G5-SAHEL

**Monsieur le Président du Conseil de paix et de sécurité,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la
Coopération Internationale du Mali,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général du G5 Sahel,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de saluer la présence parmi nous aujourd'hui de Son Excellence le Ministre Abdoulaye Diop et de celle de M. Najim Elhadji Mohamed, Secrétaire général du G5 Sahel.

Votre réunion d'aujourd'hui, consacrée à l'examen du projet de Concept d'opérations stratégique de la Force conjointe du G5-Sahel, témoigne de l'attention soutenue que votre auguste Conseil accorde à la situation au Sahel en général, et au Mali en particulier.

Aussi est-il utile de passer en revue les développements au Mali et au Sahel depuis votre dernière réunion consacrée à l'examen de la situation dans cette partie de notre continent qui fait face aux défis du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

S'agissant de la situation politique et sécuritaire au Mali, il convient de noter qu'elle reste dominée par la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, avec l'appui constant de la Médiation internationale. En dépit des retards notés, les autorités intérimaires ont été mises en place dans trois des cinq régions de la partie Nord du Mali (Kidal, Gao et Ménaka), alors qu'une solution consensuelle reste à trouver pour Tombouctou et Taoudeni. Les sessions du Comité de suivi de l'Accord se tiennent régulièrement avec la participation active de toutes les parties, malgré des objections soulevées de temps à autre par certaines d'entre elles. La Conférence d'entente nationale, prévue aux termes de l'Accord, a été tenue du 27 mars au 2 avril 2017, avec finalement la participation de toutes les parties et de l'opposition maliennes.

Elle a permis aux acteurs maliens d'interroger les causes profondes de la crise dans leur pays et de formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'une Charte pour la paix et la réconciliation au Mali. Par ailleurs, des consultations sont en cours au niveau de l'Assemblée nationale sur un nouveau projet de Constitution, prenant en compte les termes de l'Accord issu du Processus d'Alger. Un nouveau Premier Ministre vient d'être nommé et un nouveau gouvernement a été formé au début de cette semaine.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La situation sécuritaire au Nord et au centre du Mali reste une source de grande préoccupation pour l'Union africaine. Les populations civiles, les forces armées maliennes et la MINUSMA continuent d'être les cibles des attaques terroristes. Rien que pour les trois premiers mois de l'année, 135 pertes en vies humaines ont été enregistrées, dont 70 lors de l'attaque contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, en janvier 2017.

Face à la menace asymétrique, le Conseil de sécurité des Nations unies, par sa résolution 2295(2016), a renforcé le mandat et les forces autorisées de la MINUSMA. Cette nouvelle posture, plus robuste, devrait permettre à la Mission de mieux assurer sa propre protection et accomplir plus efficacement son mandat de protection des populations civiles. Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations unies a souligné la nécessité pour la mission d'atteindre rapidement les effectifs autorisés et de disposer des équipements nécessaires pour assurer cette nouvelle posture.

Il convient ici de souligner encore une fois l'impératif de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité du Mali, tant en termes de formation que d'équipement, en vue d'une meilleure prise en charge, à l'échelle nationale, de l'effort de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée,

en particulier au Nord du Mali, et de mieux contribuer dans le futur aux efforts régionaux et internationaux en faveur de la paix et de la sécurité. A cet égard, les parties maliennes doivent être encouragées à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord relatives à la défense et à la sécurité, en particulier le Mécanisme opérationnel conjoint (MOC), fondamental pour les prochaines étapes du DDR et de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Je salue ici le soutien proactif que la MINUSMA apporte à cet effet, dans les limites de son mandat et de ses capacités.

En somme, l'accélération de processus de mise en œuvre de l'Accord est le meilleur gage pour isoler davantage les groupes armés terroristes qui menacent, au-delà du Mali, toute la région du Sahel. Les attaques terroristes répétées contre le Nord du Burkina Faso, et l'Ouest du Niger, ainsi que les menaces récentes contre certains pays de la région par les groupes djihadistes, unis depuis quelque temps autour de Iyad Ag Ghaly d'Ansar Din, viennent encore nous rappeler le caractère régional de la menace terroriste.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre réunion d'aujourd'hui autour d'une proposition de Concept d'Opérations par le Groupe des Etats Membres du G5 Sahel en vue d'une action de lutte contre le terrorisme dans la région fait partie de ces initiatives régionales que l'UA, consciente depuis toujours qu'aucun pays seul n'est en mesure de vaincre le terrorisme et la criminalité transnationale, a toujours encouragées.

Le Processus de Nouakchott, volet sécuritaire de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, a été initié dans ce cadre en 2013, avec onze pays de la région Sahélo saharienne, dont ceux du G5 Sahel, avec la participation de la CEDEAO, de la MINUSMA, du CISSA et d'autres partenaires. Il s'agit de renforcer toujours

encore la coopération sécuritaire, à travers notamment les échanges et le partage du renseignement, et de mettre en place un dispositif adapté au Sahel de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). C'est dans ce contexte qu'il convient d'inscrire les conclusions de la première réunion des Ministres de la Défense et des chefs d'Etat-major des pays membres du Processus tenu à Bamako, le 4 septembre 2015, dans le cadre du suivi de la Déclaration du Sommet de Nouakchott de décembre 2014. La nécessité de la mise en place d'une force d'intervention pour la lutte contre le terrorisme au Nord du Mali, en appui aux efforts de stabilisation de la MINUSMA a été réaffirmée, dans le prolongement d'actions de renforcement de la coopération et des actions communes, à travers notamment des patrouilles conjointes et des unités mixtes. Une mission d'évaluation a été conduite au Mali à cet effet en juillet-août 2016.

Dans la résolution 00-01, adoptée le 6 février 2017, les chefs d'Etat du G5 Sahel, réunis en Sommet extraordinaire à Bamako, ont décidé de la mise en place immédiate de la Force conjointe du G5 Sahel, avec deux options à court terme et à moyen et long terme. Comme vous le présentera tout à l'heure notre frère Najim Elhadji Mohamed, Secrétaire général du G5 Sahel, dans une première phase, la Force conjointe se limitera surtout à la sécurisation des frontières entre les pays membres du G5.

Il vous appartient d'examiner le projet de Concept d'opérations stratégique de la Force conjointe du G5 et de l'endosser conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS, qui, en son article 16, pilier de l'APSA, stipule que les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits font partie intégrante de l'APSA. Il vous souviendra, en outre, que lors de sa dernière session ordinaire, la Conférence de l'Union, saluant l'initiative la décision prise par les trois pays du Liptako-Gourma (Burkina

Faso, Mali et Niger), membres du G5 Sahel, de créer une Force multinationale pour sécuriser le Liptako-Gourma (FMS / LG), a invité les partenaires multilatéraux et bilatéraux, en particulier les Nations unies et l'Union européenne, à apporter tout le soutien nécessaire à ces initiatives qui sont entreprises dans le cadre de l'APSA.

A la lumière de ce qui précède, je voudrais recommander à votre auguste Conseil d'endosser le CONOPS stratégique de la Force conjointe du G5 Sahel qui vous sera présenté, tout en tenant compte d'un certain nombre d'éléments à y intégrer, conformément aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS et au Mémoire de 2008 entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans le cadre de l'APSA.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une fois le CONOPS adopté, la Commission de l'UA apportera, comme elle l'a fait pour la Force Multinationale Mixte, un soutien multiforme. J'appelle les Nations unies et les autres partenaires à apporter tout l'appui substantiel et immédiat aux initiatives régionales, dans le cadre du partenariat stratégique avec l'UA pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Je voudrais enfin vous réassurer de la disponibilité et de la détermination du Président Moussa Faki Mahamat et de moi-même à accompagner les pays de la région dans leurs initiatives communes face au fléau du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale et demain dans leur effort de stabilisation et de reconstruction post-conflit.

Je vous remercie de votre attention.